



Information et formation des dirigeants de Clubs

Ce premier recueil de fiches à destination des dirigeants sont réalisées par la Mission Formation de l'Encadrement dans le cadre du projet d'information et de formation des dirigeants adopté par le Comité Directeur de la FFV en 1995. Il est constitué de six fiches d'information qui visent à répondre à quelques préoccupations courantes des dirigeants d'association affiliée. D'autres fiches suivront dans les domaines où la Fédération est le plus souvent sollicitée. Nous espérons contribuer ainsi à la meilleure gestion des associations affiliées et au soutien de leurs dirigeants.

Chaque fiche se présente de la façon suivante :

Problème	Résumé du ou des problèmes de l'association sportive pour lesquels la fiche cherche à proposer des solutions ou à fournir des informations et des conseils.
Références	Textes officiels ou publications de référence dans le domaine concerné (Lois et règlements de la République Française, statuts et règlements fédéraux, règlements internationaux, autres publications). A lire pour une information complète.
Contexte	Environnement pratique et/ou réglementaire global.
Conseils pratiques	Procédures à suivre, démarches à mettre en œuvre ou sources d'informations complémentaires à consulter pour résoudre au mieux le ou les problèmes posés.
CONCLUSION : Vision synthétique, valeurs et limites des solutions ou conseils proposés.	

Les responsables fédéraux (dirigeants, cadres techniques, formateurs habilités) et les licenciés qui disposent d'une compétence professionnelle dans un domaine susceptible d'intéresser l'ensemble des dirigeants fédéraux peuvent me contacter ainsi que Jacques CATHELIN, chargé de mission, pour un projet de fiche qui sera publiée, après accord d'un comité de lecture, avec mention du ou des auteurs.

Michel DUCLOT, Responsable de la Mission Formation de l'encadrement

SOMMAIRE

Réf. fiche	Titre	Thème
B1.01	Procédure de demande de notation pratique BEES Voile	Relations extérieures : le MJS (BEES)
B1.06	Le recours contentieux auprès du Tribunal Administratif	Relations extérieures : les administrations (délais)
C1.01	L'homologation des diplômes fédéraux	Gestion des ressources humaines : recrutement
C1.02	Activités de croisière et obligations de diplôme	Gestion des ressources humaines : recrutement
C2.05	Les objecteurs de conscience	Gestion des ressources humaines : recrutement
C3.01	La rémunération des moniteurs	Gestion des ressources humaines : recrutement